



Sommaire Politique: **Promouvoir la Coopération Hommes-Femmes dans les Organes Législatifs**

Rédigé par Jessica Gomez en collaboration avec Carla Koppell

Ce sommaire politique fait partie d'une série émanant d'un programme triennal portant le rôle des femmes au Rwanda. D'une manière générale, ces sommaires offrent aux décideurs politiques, aux bailleurs des fonds et aux planificateurs des programmes, des stratégies pour la consolidation de la démocratie dans les sociétés post-conflit.

Les femmes accaparent une part croissante de sièges dans les organes législatifs post-conflits à travers le monde. Il est prouvé qu'elle joue un rôle vital pour s'assurer que les pays consentent les investissements sociaux nécessaires en ce qui concerne les droits de l'enfant et de la femme, les soins de santé et l'éducation; toutefois, ces législateurs réussissent probablement mieux lorsqu'ils collaborent avec leurs contreparties mâles et lorsque les problèmes sont formulés en tant que préoccupations des deux sexes. Ainsi, la communauté internationale peut contribuer à la consolidation des démocraties en encourageant les alliances entre les hommes et les femmes législateurs.

Au Rwanda, les femmes parlementaires apportent la preuve de la valeur d'une telle coopération. Le Rwanda occupe le peloton de tête du monde pour la représentation politique des femmes: aujourd'hui, 56 pour cent des élus de la chambre basse du parlement sont des femmes. Les femmes parlementaires ont invariablement travaillé indépendamment des allégeances politiques et ethniques. En 1996, elles ont créé un caucus politique interpartis, le Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires ou FFRP. Enhardi par ses succès en 2003 et préoccupé par les droits de l'homme, en 2005, le FFRP commença à élaborer une législation pour lutter contre la violence basée sur le genre. Au mois d'août 2006, la direction du FFRP et quatre hommes co-initiateurs du projet ont présenté le « Projet de Loi sur la Prévention, la Protection et la Répression de Toute Forme de Violence Basée sur le Genre » au Parlement. C'était le premier projet de loi le plus important rédigé et présenté au parlement par les législateurs rwandais.

La stratégie et le principe ont conduit le FFRP à inclure leurs collègues masculins dans les phases d'élaboration de la loi—depuis les consultations à la base qui ont généré des données sur l'étendue de la violence à l'introduction du projet de loi au parlement. Afin de constituer des alliances avec les hommes parlementaires, les femmes ont prudemment formulé le problème d'une manière non agressive et engagé les hommes comme collègues défenseurs du projet plutôt que comme potentiels auteurs du délit. En décrivant la nécessité d'une loi, elles ont parlé de la façon dont la violence basée sur le genre rend victime les hommes et les femmes, les garçons et les filles. L'invitation lancée aux hommes pour parrainer ensemble le projet de loi et exprimer tout haut leur soutien pendant le débat a permis aux femmes de promouvoir la compréhension et de gagner une large adhésion au projet de loi. La nature participative de leur prise de décision a créé la base d'un appui populaire et parlementaire en faveur de l'adoption éventuelle et de la mise en œuvre du projet.

La leçon du Rwanda est instructive au-delà de la société est-africaine pour aller partout où la coopération des hommes est essentielle pour le succès des femmes—c'est-à-dire partout. Ceux qui envisagent le renforcement des démocraties post-conflits devraient promouvoir les efforts des femmes en faveur de la résolution des problèmes sociaux en encourageant la coopération entre les hommes et les femmes en politique.

Conclusions et Recommandations

Conclusion: Les femmes parlementaires accordent plus volontiers la priorité aux questions nationales comme les soins de santé et l'éducation.

- **Recommandation:** Encourager les femmes parlementaires à faire le plaidoyer et à élaborer des lois relatives à leurs priorités. Soutenir les programmes qui affinent les compétences des femmes parlementaires dans l'élaboration et le lobbying en faveur de la législation.
- **Recommandations:** Se tourner vers les femmes parlementaires pour leur leadership en matière de politique sociale.

Conclusion: La coopération hommes – femmes en matière de législation peut renforcer les organes législatifs et la démocratie.

- **Recommandation:** Exiger une participation substantielle des hommes et des femmes dans toutes les commissions parlementaires.
- **Recommandation:** Créer des forums et prévoir des mesures incitatives pour la coopération entre les législateurs masculins et féminins.

Conclusion: L'inclusion des hommes et des femmes parlementaires dans l'élaboration et la présentation des projets de loi permet aux décideurs de partager les perspectives, augmente la conscientisation sur les problèmes du genre et encourage l'élaboration de lois sensibles à la dimension genre.

- **Recommandation:** Encourager les législateurs à recruter des concepteurs et des co-initiateurs masculins et féminins des lois.

Conclusion: L'implication des hommes et des femmes dans l'élaboration des lois aide les projets de lois à engranger un plus grand appui parce que la contribution est perçue comme traitant de questions sociales générales plutôt que de toute autre préoccupation du groupe.

- **Recommandation:** Encourager les hommes et les femmes parlementaires à rendre public leur processus inclusif.

Conclusion: Lorsque les hommes et les femmes législateurs s'engagent mutuellement comme alliés, cela renforce le processus démocratique.

- **Recommandation:** S'assurer que la formation et la consultation de tous les législateurs comprennent des approches coopératives pour travailler avec le sexe opposé.
- **Recommandation:** Fournir aux parlementaires l'assistance technique dans la rédaction des lois sensibles au genre et utilisant un langage inclusif.

Conclusion: Lorsque les parlementaires engagent résolument les deux sexes à présenter et adopter une loi, la coopération interpartis devient accrue, renforçant à son tour la branche législative.

- **Recommandation:** Plaider en faveur de l'adoption de règles parlementaires qui encouragent la collaboration, tel que le co-parrainage des projets de lois et le débat ouvert.